

Prédation des cultures par la petite faune sauvage et statut des espèces prédatrices

Réalisation de deux stages

Stage de M2 – Aliénor Miscopein – Février à août 2021

Stage de M1 – Laetitia Gervais – Avril à juin 2021



I. Prédation des cultures par la petite faune sauvage à Belle-Île

A. Contexte et conditions opérationnelles

- Engagement du CPIE de Belle-Ile depuis 15 ans sur le lien entre biodiversité locale et orientations technico-économique des exploitations agricoles
- Multiples témoignages d'agriculteurs bellilois confrontés à des pertes de production considérées comme liées à la prédation par la faune sauvage
 - Sujet de préoccupation réaffirmé par les agriculteurs lors l'atelier de travail « comment maintenir la pérennité de l'activité agricole à Belle-Ile » en amont du forum agriculture/alimentation d'octobre 2020
 - Difficultés à tendre vers l'autonomie fourragère, notamment protéique.
 - Frein à la mise en place de céréales panifiables
- Témoignages similaires de la part d'adhérents du RAIA sur d'autres îles (Yeu, Bréhat, Oléron, Groix)
 - **Volonté d'objectiver et de caractériser la prédation** : Encadrement d'un stage de fin d'étude d'ingénieur de 6 mois

« **Caractérisation du phénomène de prédation des cultures par la petite faune sauvage à Belle-Île et logique d'action des acteurs impliqués en vue d'établir une démarche de gestion intégrée, répliquable sur les îles atlantiques** »

B. Méthode : Enquête sociologique

- **Objectifs de l'enquête sociologique**

- Identifier les dégâts, leur importance,
- Identifier les espèces responsables de ces dégâts,
- Identifier les mesures d'évitement mise en place par les agriculteurs
- Les interroger sur les causes qu'ils identifient comme augmentant la vulnérabilité des parcelles.

- **Mise en œuvre**

Réalisation d'un guide d'entretien, entretiens semi-directifs et analyse des entretiens réalisés auprès de :

- 8 agriculteurs d'autres îles (Bréhat, Oléron, Groix, Yeu)
- 15 agriculteurs bellilois (représentatifs de la diversité des activités agricoles locales)

I. Prédation des cultures par la petite faune sauvage à Belle-Île

B. Méthode : Quantification empirique

- Identification de 5 parcelles de céréales (blé et orge sans intrants) avant semis
- Fabrication et mise en place 2 cages de protections « exclos » sur chacune des parcelles



Cage de protection de 1m²

20 zones de comptage des pousses non protégées avec l'aide du quadrat de 1m x 1m

2 zones de comptages de pousses protégées (cage 1m x 1m)

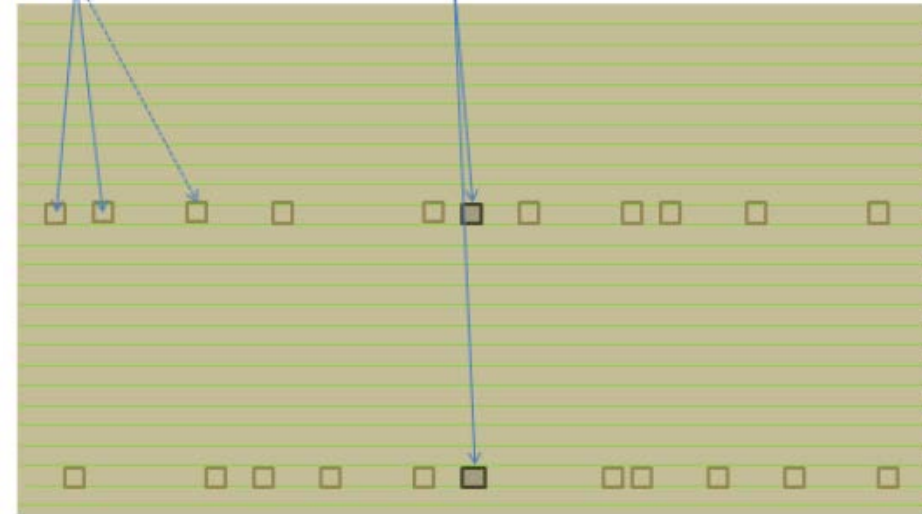
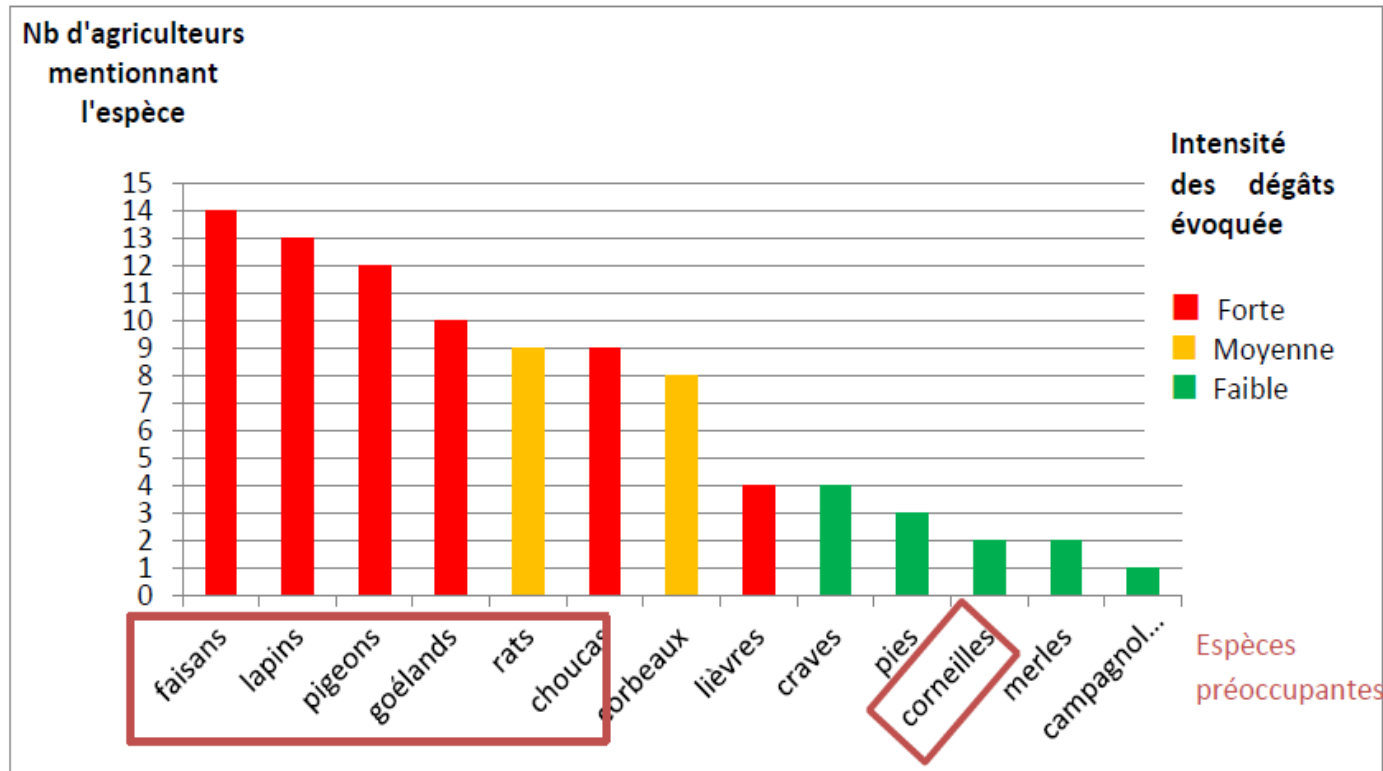


Schéma de la distribution des mesures au sein de chaque champ.

- Mesure de la prédation au stade « semis » et « levée » des céréales sur 20 quadrats d'1 m² dans chacune des parcelles (dénombrement des pousses de céréales intactes ou non)
- Deux lignes de mesure, une en bordure de parcelle et l'autre en milieu de parcelle, afin de tester l'effet de la présence de friche sur la l'intensité de la prédation.

I. Prédation des cultures par la petite faune sauvage à Belle-Île

C. Résultats : espèces préoccupantes et dégâts identifiés par les agriculteurs



Mise en évidence de **6 espèces préoccupantes** et causant des **dégâts variés** : sur les cultures, les stocks, le bétail.

Estimation des pertes :

Précise en maraichage : **20 à 30 % de la récolte**

Plus difficile à estimer en élevage, multifactorielle

C. Résultats : les mesures confirment les témoignages des agriculteurs

- Les comptages réalisés dans les 5 parcelles montrent un nombre de pousses intactes très significativement supérieur (30 %) dans les zones protégées, par rapport aux zones non protégées



Photos de pousses de blé, parcelle d'Herlin, 11 juin 2021.

Plus haut et dense pour les plants protégés dans les cages, comparés à ceux en plein champ.

- Les parcelles ayant les plus grandes surfaces de friches aux alentours sont celles sur lesquelles il y a le moins de pousses intactes. Cependant, le test statistique ne confirme pas de différence significative entre les 2 lignes de mesure (bordure de parcelle et milieu de parcelle) sur une même parcelle.

C. Résultats : Inefficacité des mesures de protection

Les agriculteurs mettent déjà en place de nombreuses mesures de protection, dont le succès est très limité, malgré leur coût :

- Mesures de détournement : protection physique des cultures, canon à gaz, agrainage...
- Adaptation des pratiques culturales : semis de moindre valeur en bordure de champ, augmentation de la densité et de la profondeur du semis



Protection d'un champ de haricots, Borstang, 10/2021

D. Entretiens complémentaires d'approfondissement

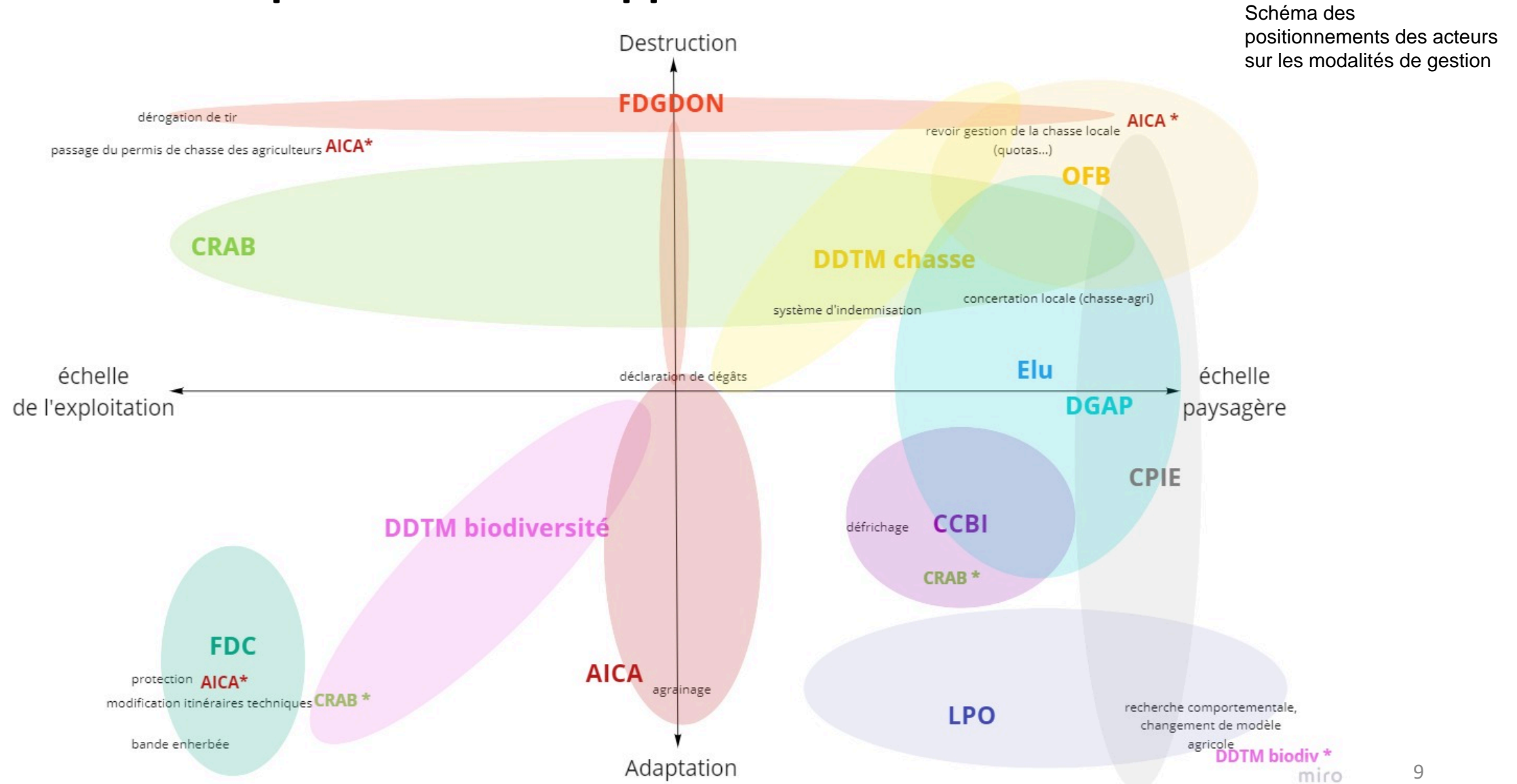
DDTM, CRAB, FDGDON, élus, LPO, Bretagne Vivante, OFB, FDC, AICA

Principaux constats issus d'entretiens complémentaires auprès d'une dizaine d'acteurs intervenant sur la thématique :

- Peu d'échanges autour des modalités de gestion des différentes espèces sur l'île et avec les acteurs extérieurs.
- Découverte du sujet pour certains de ces acteurs.
- Multiplicité de statuts des espèces occasionnant les dégâts cités par les agriculteurs (espèces protégées, espèces soumises à plan de chasse etc).
- Multiplicité et divergences de positionnement de la part des différents organismes gestionnaires.

I. Prédation des cultures par la petite faune sauvage à Belle-Île

D. Entretiens complémentaires d'approfondissement



II. Statut des espèces occasionnant des dégâts

- **Conditions opérationnelles**

Stage de 2 mois, juriste en droit de l'environnement

Encadrement scientifique par Anne Atlan et Alexandra Langlais (chercheuse en droit de l'environnement) au sein du laboratoire ESO à Rennes.

- **Objectif**

Fournir au RAlA des éléments de compréhension de la réglementation relative au statut des espèces et en particulier aux espèces protégées susceptibles d'occasionner des dégâts sur les cultures

- **Résultats**

Descriptif des différentes réglementations et procédures relatives au classement, déclassement et demande de dérogation au statut d'une espèce.

Etude d'un cas concret : le Choucas des tours dans le Morbihan

Groupe :	I	II	III
ESPECES <u>susceptibles</u> d'être classées « nuisibles » :	6 espèces non indigènes : • Chien viverrin • Vison d'Amérique • Raton laveur • Ragondin • Rat musqué • Bernache du Canada	Parmi les 10 espèces : • Belette • Fouine • Martre • Putois • Renard • Corbeau freux • Corneille noire • Pie bavarde • Geai des chênes • Etourneau sansonnet	Parmi les 3 espèces : • Lapin de garenne • Pigeon ramier • Sanglier
Révision du classement	(pérenne depuis le décret 2016-115)	Tous les 3 ans	Chaque année
Autorité	Ministre	Ministre	Préfet de département
Procédure	Décision du Ministre, après avis du CNCFS (<i>Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage</i>)	Décision du Ministre, après avis du CNCFS, sur proposition des préfets de département après avis de la CDCFS, réunie en formation spécialisée (R421-31)	Décision du préfet, après avis de la CDCFS en fonction des particularités locales
Périmètre du classement	L'ensemble du territoire métropolitain	Variable : cf. arrêté ministériel	Variable : cf. arrêté préfectoral

Tableau récapitulatif des listes nationales d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts

A. Actions de terrain

- Tenue d'une réunion de concertation multi-acteurs le 16 septembre 2021 à l'initiative du CPIE
 - Communication sur les résultats du stage
 - Echanges autour de la poursuite du travail
- Pistes d'actions envisagées
 - Proposition de formaliser un groupe d'échanges réguliers avec les différents organismes présents
 - Proposition de réaliser des inventaires afin de dénombrer les individus des différentes espèces et avoir une meilleure visibilité sur les mesures de gestion à mettre en œuvre (OFB, Bretagne Vivante)
 - Proposition d'appui aux agriculteurs sur les choix d'itinéraires techniques (CRAB, *a posteriori*)

Pose la question de l'implication du RAIA dans ces différentes actions ?

B. Valorisation académique et poursuite du travail de recherche

- Rédaction d'un (?) article de recherche et d'un *policy brief*
- Prise de contact avec des équipes de recherche mobilisées sur des sujets proches :
 - Anthony Goreau-Ponceaud et Nicolas Lemoigne, projet PAS Penser et Agir avec le Sanglier, Université de Bordeaux
 - Contact à établir avec Raphael Matevet (CNRS), Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive de Montpellier
 - Contact possible avec Adélie Pomade, chercheuse en droit de l'environnement à l'UBO (adaptabilité du droit aux enjeux climatiques et de préservation de la biodiversité)

Quel positionnement du RAIA sur la poursuite du travail de recherche autour de cette thématique ?